

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON

2023/30

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023/30

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 13

- votants : 14 (1 pouvoir)

Date de Convocation : 23/03/2021

Date d'Affichage : 08/04/2021

Télétransmis le : 08/04/2021

L'An deux mille vingt-trois, le 15 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA-MUTTA, Maire

Etaient présents : AGUETTAZ Stéphane, BILLIET Irène, BOUVET David, BOUVET Roland, FANTIN Philippe, GUERIN Muriel, LANDAZ Jean Louis, PINOT Sarah, SENIS Sébastien, THIABAUD Danièle, VILLIERMET Fabrice, VIUDY Guy.

Était excusée avec pouvoir : DEBRION Cécile (pouvoir à GUERIN Muriel)

Secrétaire de séance : GUERIN Muriel

OBJET : Convention de servitudes avec ENEDIS – Intervention du Notaire

Il est porté à la connaissance du conseil municipal un exemplaire de la convention signée entre la société ENEDIS et le maire de la commune de Chamoux-sur-Gelon le 11 octobre 2022 pour constituer des droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à la commune de Chamoux-sur-Gelon : Commune de Chamoux-sur-Gelon - Section B n° 1958.

Moyennant une indemnité de 150 €

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « Mandant ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 Annecy, 4 rue de Vignières (ci-après « Mandataire »), à l'effet de :

- Signer tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, ayant son siège social à Paris la Défense Cedex (92079), 34 place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- Faire toutes déclarations ;
- Passer et signer tous actes et pièces, élire domicile et généralement faire le nécessaire.

Le Mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du Mandant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le Conseil Municipal,

-Après en avoir délibéré

- A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 Annecy, 4 route des Vignières.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,